

4S
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 125 rue du Champ Moyen
54710 FLEVILLE DEVANT NANCY
981 205 867 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 8 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 8 mai,

A 11 heures,

Les associés de la Société 4S, société civile immobilière au capital de 100 euros, divisé en 200 parts de 0,50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Ender SIMSEK, titulaire de 33 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Feyzullah SIMSEK, titulaire de 33 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Sinan SIMSEK, titulaire de 33 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Ugur SIMSEK, titulaire de 101 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ugur SIMSEK, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Agrément d'une cession de parts au profit de Monsieur Ugur SIMSEK et de Madame Mehtap SIMSEK
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la demande d'agrément,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de Monsieur Ender SIMSEK, Monsieur Feyzullah SIMSEK et Monsieur Sinan SIMSEK, de céder à Monsieur Ugur SIMSEK, associé et gérant de la Société, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales leur appartenant au total dans la Société, et, conformément à l'article 13 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

Monsieur Ugur SIMSEK, associé et gérant de la société, décide de céder à Madame Mehtap SIMSEK, une part sociale lui appartenant au total dans la Société et conformément à l'article 13 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide, sous la condition suspensive de la réalisation des cessions autorisées, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à CENT (100) euros.

Il est divisé en DEUX CENTS (200) parts de 0,50 centimes d'euro chacune, lesquelles sont attribuées et réparties comme suit :

Suivant la nouvelle répartition en date du 8 mai 2025 :

- Monsieur Ugur SIMSEK,
cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales en pleine propriété, ci199 parts sociales
numérotées de 1 à 199

- Madame Mehtap SIMSEK,
une part sociale en pleine propriété, ci1 part sociale
numérotée 1

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 200 parts sociales.

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont intégralement libérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Ender SIMSEK

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ender'.

Monsieur Ugur SIMSEK

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ugur'.

Monsieur Feyzullah SIMSEK

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Feyzullah'.

Monsieur Sinan SIMSEK

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sinan'.